



LE RELAIS des COPAINS 2019

REGLEMENT DE LA COURSE



ARTICLE 1 - ORGANISATEURS

La course « le RELAIS des COPAINS » est organisée par l'Association Sportive Courir en Polynésie (ASCEP), club affilié à la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française (FAPF), et sous l'égide de celle-ci, et en partenariat avec la ville de Punaauia.

ARTICLE 2 - DATE, LIEU et HORAIRE

La course se déroulera le **SAMEDI 15 juin 2019**, dans le complexe sportif territorial de la PUNARUU et ZI. Le départ est fixé à **16h30**.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire du départ si nécessaire, ainsi que le parcours.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION du RELAIS et CIRCUIT

Le Relais des copains est une course par équipe. Elle doit comporter obligatoirement une fille, ce qui autorise une équipe féminine à 100%.

Départ sur la piste au niveau du 250m. Sortir du stade puis contour du bâtiment SOCREDO puis – EDT et retour vers le stade. Entrée par le portail du complexe sportif, en direction de la piste pour y effectuer un tour. Ceci constituera la première boucle.

Le relais se fera dans une zone délimitée située en face les tribunes.

Le premier coureur effectuera seul sa 1^{ère} boucle, puis emmènera avec lui dans la 2^{ème} boucle le 2^{ème} coureur, et prendront ensuite le 3^{ème} coureur pour terminer **ENSEMBLE dans la 3^{ème} et dernière boucle ET franchir la ligne d'arrivée ensemble**

Donc :

- Le premier coureur effectuera la totalité du parcours soit 7,5 kms (3 tours)
- Le deuxième effectuera les 2/3 du parcours soit 5 kms (2 tours)
- Le troisième effectuera la dernière boucle (1 tour) soit 2,5 kms avec ses 2 partenaires

ARTICLE 4 –LIEUX D'INSCRIPTION

Les inscriptions auront lieu à partir du mardi 4, jusqu'au vendredi 14 juin à 11h00 auprès du magasin **INTERSPORT** à Fare Ute.

ARTICLE 5 - DROIT D'INSCRIPTION

Licencié (FAPF/FTTRI), 1 500 F. par personne.

Non licencié, 2 000 F.

Sur place le jour de la course le montant sera majoré de 500 F. Ce droit d'inscription n'est **ni transférable, ni remboursable**. Les chèques sont à établir à l'ordre de l'ASCEP

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations suivantes :

- remise des dossards
- présence de 1 poste de ravitaillement par boucle
- couverture médicale (Fédération polynésienne de protection civile)
- sécurité routière assurée par la Police Municipale
- remise des récompenses
- remise d'un tee-shirt souvenir en échange du dossard.

ARTICLE 7 - PARTICIPATION

La course est ouverte aux personnes suivantes :

Cadets à Masters soit 16 ans et plus pour les trois relais.

Minimes et plus, soit 14/15 ans au 31/12/19 pour les **relais N° 2** (5km) et **N° 3** (2.5 km).

Benjamins et plus, soit 12/13 ans au 31/12/19 pour le **relais N° 3** uniquement (2.5 km).

Pour les catégories **Benjamins** et **Minimes** la participation à ce relais se fera sous la **responsabilité d'un adulte** ou/et dans le **cadre familial** et **loisir**.

Les participants sont tenus de signer le bulletin d'inscription. Signature des parents pour les mineurs.

Pour les participants **non licenciés à la FAPF ou FTT**, un **certificat médical** de non contre indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) **en compétition** sera demandé lors de l'inscription ou au plus tard lors de la remise du dossard. Il devra dater de moins d'un an le jour de la course et sera conservé par les organisateurs.

ARTICLE 8 - ASSURANCE

Les organisateurs possèdent un contrat d'assurance RC.

ARTICLE 9.1 – DOSSARDS

Les dossards seront remis sur place, le jour de la course.

Pendant la course, le dossard sera épinglé devant sur la poitrine, numéro visible.

ARTICLE 9.2 – CHRONOMETRAGE.

Le chronométrage électronique de la course sera géré par CET DAG SYSTÈME POLYNESIE.

ARTICLE 10 - RECOMPENSES – CLASSEMENT

AUCUN CLASSEMENT PAR CATEGORIE n'aura lieu, seules les **3 premières équipes** seront récompensées, sous réserve d'avoir respecté la constitution, à savoir présence d'au moins une fille.

ARTICLE 11 TIRAGE au SORT

A l'issue de la remise des récompenses, aura lieu UN TIRAGE AU SORT. Nombreux lots à gagner dont :

- Un billet **AIR TAHITI** pour les **ISLV** (hors Maupiti).

Les lots seront remis aux seules personnes présentes et seront remis en jeux au bout de trois appels.

ARTICLE 11 - SIGNALISATION

Le parcours sera balisé.

Les lignes d'arrivée et de départ seront matérialisées.

ARTICLE 12 - ACCOMPAGNATEURS

Seuls les véhicules officiels sont autorisés à suivre la course : organisateurs, motards des services de police, médias et ambulances. Les accompagnateurs en voitures, motos, scooter, bicyclettes et rollers sont interdits et pourront disqualifier les équipes concernées.

ARTICLE 13 - COURSE

Tout(e) participant(e) qui ne fera pas la totalité du parcours prévu ou qui enfreindra le règlement sera automatiquement disqualifié(e) et déclarée hors course. Son dossard lui sera aussitôt retiré.

ARTICLE 14 - POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement en eau sera situé sur le parcours.

Un poste sera également disponible au départ et à l'arrivée.

ARTICLE 15 - CIRCULATION

Le contrôle de la circulation sera assuré par la Police municipale.

ARTICLE 16 - SECOURS

Les secours médicaux seront assurés par la présence de la Fédération polynésienne de protection civile.

ARTICLE 17 – RECLAMATIONS

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge- Arbitre de la course, accompagnée de la somme de 5 000 F. dans un délai de vingt minutes, après la proclamation des résultats officiels. En cas de non recevabilité, les 5 000 F. seront conservés par l'organisateur.

Article 18 – DROIT À L'IMAGE

Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.